

**DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE SEISSAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, M. Jérôme MOROSI, Mme Virginie PIROVANO, Mme Katya DOUCET, M. Daniel DANFLOUS, M. Bastien PORTA et M. Christian WARNIEZ

Membres absents : Mme JACQUEY DATAS absente et excusée
M. Jean-Louis FERREIRA est absent excusé
Mme Aurélie BARBE est absente excusée

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Approbation du contrat Bourg Centre Occitanie

Chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour le renforcement de l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Cette nouvelle politique :

- Vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- S'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (thématique 8.1 « équilibre territorial ») et Midi-Pyrénées (Article 28.2 « soutenir les fonctions de centralité »),
- Est ciblée :
 - En direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - Vers les communes « Pôles de services » de plus de 1500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces...) remplissent également une fonction de centralité en termes d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - Enfin, vers les communes « Pôles de servies » de moins de 1500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (anciens chefs-lieux de canton).

Le projet de contrat bourg-centre Occitanie proposé à l'approbation des membres du Conseil a ainsi pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département, la commune de Seissan, la Communauté de Communes Val de Gers et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays d'Auch avec, pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de Saint-Clar vis-à-vis de son bassin de vie suivant les 4 axes suivants :

- 1 Réinvestir le centre bourg
- 2 Conforter les équipements publics pour un rayonnement territorial
- 3 Conforter l'attractivité des pôles touristiques et économique
- 4 Etre un territoire à énergie positive pour la croissance verte

Considérant que le projet a été validé en comité de pilotage le 27 avril 2023 ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver les termes du contrat cadre de la commune de Seissan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de contrat cadre 2022-2028 Bourg Centre Occitanie / Pyrénées- Méditerranée à conclure avec la Région Occitanie, Le Département du Gers, la Communauté de Communes Val de Gers, le PETR Pays d'Auch et la Commune de Seissan ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat cadre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre SAINTE-MARIE



Le Maire,
François RIVIERE

